

Cadre réservé à l'administration

Direction Départementale des
Services d'Incendie et de Secours de
La Réunion
Groupement Formation -
Service Ingénierie et Concours
94, rue Monthyon
BP 2011 - 97487 Saint – Denis Cedex

Dossier reçu le :

Numéro Dossier	

CONCOURS EXTERNES D'ACCÈS AU GRADE DE CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS – 2023

Dossier d'inscription

Concours ouvert au titre

(À préciser 1 ou 2, se référer aux conditions d'accès aux concours)

À retourner pour le 16 juin 2023 minuit, dernier délai

(Cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier photocopié ou envoyé par mail sera refusé. Tout dossier photographié ou recopié sera également refusé. Seuls les dossiers originaux seront pris en compte.

Références Réglementaires

- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 – article 36 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Décret n° 2012-520 du 20 avril 2012, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels,
- Décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,
- Décret n° 2021-595 du 14 mai 2021, modifiant le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,
- Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux épreuves physiques communes aux concours externes ouverts pour le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels.

Je demande à participer au **concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels 2023**, organisé par le Service Départemental d'Incendie et Secours de La Réunion (cochez la case correspondante)

- Je suis titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (DNB, CAP, BEP ...) (anciennement le niveau V).
- Je suis sapeur-pompier volontaire, jeune sapeur-pompier, militaire (BSPP – BMPM – UIISC) depuis trois ans au moins à la date de la première épreuve **et** je suis titulaire de la formation initiale de sapeur-pompier volontaire de 2^{ème} classe ou une formation équivalente.

Composition du dossier de candidature

(Pièces à fournir obligatoirement)

Concours au titre 1 Candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement le niveau V)	Concours au titre 2 Sapeurs-pompiers volontaires, militaires ...
<input type="checkbox"/> La fiche d'identification du candidat dûment complétée en <u>majuscule et signée</u> (page 3)	<input type="checkbox"/> La fiche d'identification du candidat dûment complétée en <u>majuscule et signée</u> (page 3)
<input type="checkbox"/> Les déclarations sur l'honneur, à cocher et à signer (page 4)	<input type="checkbox"/> Les déclarations sur l'honneur, à cocher et à signer (page 4)
<input type="checkbox"/> Une attestation sur l'honneur de votre position régulière au regard des obligations de service national	<input type="checkbox"/> Une attestation sur l'honneur de votre position régulière au regard des obligations de service national
<input type="checkbox"/> La photocopie (recto/verso) de la pièce d'identité avec photographie, en cours de validité	<input type="checkbox"/> La photocopie (recto/verso) de la pièce d'identité avec photographie, en cours de validité
<input type="checkbox"/> Un certificat médical de non contre-indication à l'exécution des épreuves physiques délivré par un médecin datant de <u>moins de 3 mois</u> au 08 janvier 2024 (cachet et signature du médecin obligatoires), (page 5)	<input type="checkbox"/> Un certificat médical de non contre-indication à l'exécution des épreuves sportives délivré par un médecin datant de <u>moins de 3 mois</u> au 08 janvier 2024 (cachet et signature du médecin obligatoires), (page 5)
<input type="checkbox"/> - <u>Titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (DNB, CAP, BEP, ...)</u> ou - Une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par les dispositions du décret du 13 février 2007 (voir demande d'équivalence de diplôme téléchargeable sur le site internet du SDIS 974)	<input type="checkbox"/> Diplôme de la Formation initiale de sapeur-pompier volontaire de 2 ^{ème} classe ou une formation jugée équivalente par la commission compétente.
<input type="checkbox"/> 4 enveloppes à fenêtre du format (11 cm X 22 cm) <u>affranchies au tarif en vigueur</u>	<input type="checkbox"/> 4 enveloppes à fenêtre du format (11 cm X 22 cm) <u>affranchies au tarif en vigueur</u>
<input type="checkbox"/> La participation financière de 20 euros (vingt euros) à s'acquitter pour valider son inscription (par chèque à l'ordre du Trésor Public) (page 7)	<input type="checkbox"/> La participation financière de 20 euros (vingt euros) à s'acquitter pour valider son inscription (par chèque à l'ordre du Trésor Public) (page 7)

La fiche individuelle de renseignement pour l'entretien individuel avec le jury (épreuve d'admission)

Important : La fiche individuelle de renseignements, téléchargeable, fait partie du dossier d'inscription, elle est destinée à l'épreuve d'entretien individuel avec le jury. Seuls les candidats qui seront déclarés admissibles* à l'issue des épreuves physiques devront compléter leur dossier d'inscription en transmettant la fiche individuelle à l'autorité organisatrice, **au plus tard le 09 février 2024** minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Total de pièces : / 8

Total de pièces : / 9

Remarque : Tous les documents des candidats ressortissants Européens doivent émaner de l'autorité compétente de l'Etat concerné et leur traduction en langue française doit être authentifiée (Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013).

* les candidats qui sont admis à se présenter à l'épreuve d'admission « Entretien individuel avec le jury ».

GF-Service Ingénierie et Concours	Tél. : 0262907679 - 0262801464	gf-ing-concours@sdis974.re	2/8
-----------------------------------	--------------------------------	--	-----

Nom	Prénom (s)	Numéro dossier	

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (en majuscule)			
CIVILITÉ			
NOM			
NOM DE JEUNE FILLE			
PRÉNOM (S)			
NÉ (E) LE			
LIEU DE NAISSANCE		DÉPARTEMENT	
PAYS DE NAISSANCE			
NATIONALITÉ			

COORDONNÉES DU CANDIDAT (en majuscule)			
N° ET NOM DE RUE			
COMPLÉMENT D'ADRESSE			
VILLE		CODE POSTAL	
NUMÉRO TÉL. PORTABLE		NUMÉRO TÉL. FIXE	
COURRIEL			

Signature

Nom	Prénom (s)	Numéro dossier	

Déclarations sur l'honneur (*)

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance de la brochure d'information des concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels 2023 ainsi que du règlement général des concours et examens ouverts par le SDIS de La Réunion et :

- Je confirme le choix du concours externe ouvert au titre suivant : **1** ou **2** (Entourer le choix qui convient) ;
- J'atteste sur l'honneur posséder la nationalité :
- J'atteste sur l'honneur me trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont je suis ressortissant.
- Je certifie sur l'honneur jouir de mes droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, nécessaires à mon inscription au concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels 2023 ;
- Je déclare avoir été averti(e) que toute déclaration inexacte ou tout agissement frauduleux peut me faire perdre le bénéfice de mon éventuelle admission au concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Je déclare avoir été informé(e), qu'en cas de succès, je devrais justifier de mon aptitude physique à occuper l'emploi considéré ;
- Je déclare avoir vérifié que mon dossier comporte l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'examen de ma candidature.

<p>Fait à :</p> <p>Le :</p>	<p>Signature obligatoire du candidat précédée de la mention « Certifié exact »</p>
---	---

(*) Toute fausse déclaration est punie par la loi (article 441-6 du code pénal et l'article 2 de la loi du 23 décembre 1901 modifiée).

Nom	Prénom (s)	Numéro dossier	

Certificat médical

(Datant de moins de trois mois au 08 janvier 2024)
(À transmettre obligatoirement au plus tard le 29 décembre 2023)

Je soussigné(e), docteur

Certifie, après examen médical que :

Mme, M.

Né(e) le

Ne présente aucune contre-indication à l'exécution des épreuves physiques du concours externe de Caporal de sapeurs-pompiers professionnels* telles que décrites dans l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux épreuves physiques communes aux concours externes ouverts pour le recrutement des sapeurs-pompiers professionnels :

- Épreuve de natation (50 m en nage libre) ;
- Épreuve de parcours professionnel adapté ;
- Épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger).

Fait à, le

Cachet et signature du Médecin

Attention :

Cette visite médicale ne vaut pas pour un recrutement mais seulement pour le passage des épreuves physiques du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels.

Le (a) candidat (e) se déclare être informé (e) qu'il (elle) devra, **en cas de succès, justifier de son aptitude physique à occuper l'emploi considéré**, conformément aux dispositions du [décret du 30 juillet 1987](#).

Date :

Signature du candidat avec mention « lu et approuvé »

* Conformément aux termes de l'Art. 46 du décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020, modifié.

Nom	Prénom (s)	Numéro dossier	

Attestation d'appartenance à un corps de sapeurs-pompiers

(À compléter uniquement par les candidats du concours ouvert au titre 2 : Sapeurs-Pompiers Volontaires ...)

NB : Partie à compléter par l'Autorité

Je soussigné(e) grade, nom, prénom(s)

Fonction

Atteste que :

Mme, M.

Né(e) le

➤ Est ou a été JSP – SPV – SP Auxiliaire – BSPP – BMPM – UIISC :

Qualité	Période	Lieu d'activité (département)	Durée
	Du au		
	Du au		
	Du au		
	Du au		
	Du au		
Durée totale :			

Fait, à, le

Cachet et signature du GRH

NB : Partie à compléter par le candidat

➤ Je déclare par ailleurs, avoir suivi avec succès la formation initiale de sapeur-pompier volontaire de 2^{ème} classe ou une formation jugée équivalente. Je joins **OBLIGATOIREMENT** une copie de mon diplôme, titre ou équivalent ...

Date : Signature du candidat avec mention « lu et approuvé »

Nom	Prénom (s)	Numéro dossier	

Frais d'inscription

Chaque candidat doit s'acquitter de la somme de 20 euros (vingt euros) **pour valider son inscription.**

Mode de paiement

Le règlement devra se faire **exclusivement** par chèque bancaire à l'ordre de : **TRÉSOR PUBLIC**

Informations complémentaires

Banque :

Numéro de chèque :

Cadre réservé à l'administration

Dossier réceptionné le :

Dossier contrôlé le :

Décision

Dossier accepté

Dossier rejeté

Motif du rejet :

Accusé de réception	
Numéro dossier	

Veuillez inscrire votre adresse complète
dans la cadre ci-contre en **respectant**
scrupuleusement les limites du cadre.

Le SDIS de La Réunion a bien reçu votre dossier d'inscription au **concours externe de caporal** de sapeurs-pompiers professionnels 2023, **ouvert au titre**, aussi je vous informe que :

Votre dossier est **complet**, une convocation vous sera transmise début novembre 2023. Si vous ne recevez pas de convocation **8 jours avant la date des premières épreuves** prévues au mardi 21 novembre 2023, veuillez contacter la Service Ingénierie et Concours au Groupement Formations par mail : gf-ing-concours@sdis974.re ou par téléphone : 0262907679 ou 0262801464

Votre dossier est **à compléter** avec la ou les pièce(s) suivante(s) :

-
-
-

Votre dossier est **rejeté** pour le(s) motif(s) suivant(s) :

-
-
-

Cadre réservé à l'administration

Accusé de réception transmis le, _____